

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 143-2016

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 101 000 \$ POUR
LA CONSTRUCTION, LA RÉFECTION, L'ENTRETIEN ET LA MISE À NIVEAU
DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite réaliser des travaux de réfection sur une partie du chemin Élie-Auclair;
- ATTENDU QUE les coûts du projet ci-dessus totalisent 550 000 \$, selon une estimation jointe au présent règlement en Annexe A;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite installer une conduite de surverse et d'égout pluvial afin d'éliminer des problèmes de refoulement récurrents sur la rue Legault;
- ATTENDU QUE les coûts du projet ci-dessus totalisent 170 000 \$, selon une estimation jointe au présent règlement en Annexe B;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite réaliser des travaux de réfection du trottoir, côté Est, sur le chemin de l'Église;
- ATTENDU QUE les coûts du projet ci-dessus totalisent 120 000 \$, selon une estimation jointe au présent règlement en Annexe C;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite procéder à la mise à niveau de la signalisation routière suite à une étude sur le transport réalisée par la firme d'ingénieurs Les services EXP inc.;
- ATTENDU QUE les coûts du projet ci-dessus totalisent 16 000 \$, selon une estimation jointe au présent règlement en Annexe D;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite réaliser une mise à niveau de ses garde-fous afin d'assurer la sécurité des usagers de la route;
- ATTENDU QUE les coûts du projet ci-dessus totalisent 20 000 \$, selon une estimation jointe au présent règlement en Annexe E;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite convertir trente-cinq (35) têtes de luminaires conventionnels en DEL, cette dernière technologie a une durée de vie supérieure et offre un éclairage plus sécuritaire la nuit;
- ATTENDU QUE les coûts du projet ci-dessus totalisent 15 000 \$, selon une estimation jointe au présent règlement en Annexe F;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite aménager un dépôt à neige conformément aux normes environnementales;
- ATTENDU QUE les coûts du projet ci-dessus totalisent 18 000 \$, selon une estimation jointe au présent règlement en Annexe G;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite installer des bornes de numéro civique en milieu non-urbain permettant une intervention plus rapide des services de sécurité;
- ATTENDU QUE les coûts du projet ci-dessus totalisent 18 000 \$, selon une estimation jointe au présent règlement en Annexe H;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite aménager le parc de la Nouvelle-Longueuil en y installant du mobilier urbain en plus d'aménager un sentier piétonnier;

ATTENDU QUE les coûts du projet ci-dessus totalisent 74 000 \$, selon une estimation jointe au présent règlement en Annexe I;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite aménager un accès à la rivière Delisle au parc F.-X. Prieur;

ATTENDU QUE les coûts du projet ci-dessus totalisent 12 000 \$, selon une estimation jointe au présent règlement en Annexe J;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe doit, conformément au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, installer deux bassins d'eau pour le Service de sécurité incendie sur les chemins Sainte-Catherine et Élie-Auclair;

ATTENDU QUE les coûts du projet ci-dessus totalisent 88 000 \$, selon une estimation jointe au présent règlement en Annexe K;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le conseiller Gaëtan Prud'homme lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

ATTENDU QU' une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt numéro 143-2016. Ce dernier statue et ordonne :

ARTICLE 1 Le conseil est autorisé à procéder à des travaux de réfection sur une partie du chemin Élie-Auclair. Les coûts de ce projet totalisent 550 000 \$, selon une estimation préparée par Claude Gagné, ing., directeur du Service des travaux publics et datée du 20 janvier 2016, faisant partie intégrante du présent règlement à l'Annexe A.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à installer une conduite de surverse et d'égout pluvial afin d'éliminer des problèmes de refoulement récurrents sur la rue Legault. Les coûts de ce projet totalisent 170 000 \$, selon une estimation préparée par Claude Gagné, ing, directeur du Service des travaux publics et datée du 20 janvier 2016, faisant partie intégrante du présent règlement à l'Annexe B.

ARTICLE 3 Le conseil est autorisé à procéder à des travaux de réfection du trottoir, côté est, sur le chemin de l'Église. Les coûts de ce projet totalisent 120 000 \$, selon une estimation préparée par Claude Gagné, ing., directeur du Service des travaux publics et datée du 20 janvier 2016, faisant partie intégrante du présent règlement à l'Annexe C.

ARTICLE 4 Le conseil municipal est autorisé à procéder à la mise à niveau de la signalisation routière. Les coûts de ce projet totalisent 16 000 \$, selon une estimation préparée par Claude Gagné, ing., directeur du Service des travaux publics et datée du 20 janvier 2016, faisant partie intégrante du présent règlement à l'Annexe D.

- ARTICLE 5 Le conseil municipal est autorisé à réaliser une mise à niveau de ses garde-fous. Les coûts de ce projet totalisent 20 000 \$, selon une estimation préparée par Claude Gagné, ing., directeur du Service des travaux publics et datée du 20 janvier 2016, faisant partie intégrante du présent règlement à l'Annexe E;
- ARTICLE 6 Le conseil municipal est autorisé à convertir trente-cinq (35) têtes de luminaires conventionnels en DEL. Les coûts de ce projet totalisent 15 000 \$, selon une estimation préparée par Claude Gagné, ing., directeur du Service des travaux publics et datée du 20 janvier 2016, faisant partie intégrante du présent règlement à l'Annexe F.
- ARTICLE 7 Le conseil municipal est autorisé à aménager un dépôt à neige conformément aux normes environnementales. Les coûts de ce projet totalisent 18 000 \$, selon une estimation préparée par Claude Gagné, ing., directeur du Service des travaux publics et datée du 20 janvier 2016, faisant partie intégrante du présent règlement à l'Annexe G.
- ARTICLE 8 Le conseil municipal est autorisé à installer des bornes de numéro civique en milieu non-urbain permettant une intervention plus rapide des services de sécurité. Les coûts de ce projet totalisent 18 000 \$, selon une estimation préparée par Michel Bélanger et datée du 29 janvier 2016, faisant partie intégrante du présent règlement à l'Annexe H.
- ARTICLE 9 Le conseil municipal est autorisé à aménager le parc de la Nouvelle-Longueuil en y installant du mobilier urbain en plus d'aménager un sentier piétonnier. Les coûts de ce projet totalisent 74 000 \$, selon une estimation préparée par Claude Gagné, ing., directeur du Service des travaux publics et datée du 21 janvier 2016, faisant partie intégrante du présent règlement à l'Annexe I.
- ARTICLE 10 Le conseil municipal est autorisé à aménager un accès à la rivière Delisle au parc F.-X. Prieur. Les coûts de ce projet totalisent 12 000 \$, selon une estimation préparée par Pascal Tremblay, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et datée du 19 novembre 2015, faisant partie intégrante du présent règlement à l'Annexe J.
- ARTICLE 11 Le conseil municipal est autorisé à installer deux bassins d'eau pour le Service de sécurité incendie sur les chemins Sainte-Catherine et Élie-Auclair. Les coûts de ce projet totalisent 88 000 \$, selon une estimation préparée par Michel Bélanger et datée du 26 janvier 2016, faisant partie intégrante du présent règlement à l'Annexe K.
- ARTICLE 12 Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 101 000 \$ pour les fins du présent règlement.
- ARTICLE 13 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 101 000 \$ sur une période de vingt ans.
- ARTICLE 14 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles (construits ou non) imposables sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 15 Les intérêts seront payables semi-annuellement et les échéances en capital seront payables annuellement.

ARTICLE 16 Si le montant de l'emprunt autorisé par le présent règlement est plus élevé que celui effectivement dépensé, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 17 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 18 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, les remboursements de TPS et TVQ afférents aux dépenses décrétées par le présent règlement.

ARTICLE 19 Les billets sont signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe, et porteront la date de leur souscription.

ARTICLE 20 Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 21 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,

Le maire,


Eric Lachapelle, MAP


Jean-Yves Poirier

Avis de motion	:	le 11 janvier 2016
Adoption du règlement d'emprunt	:	le 8 février 2016
Avis public du jour d'accessibilité au registre	:	le 9 février 2016
Jour d'accessibilité au registre	:	le 17 février 2016
Dépôt du certificat du directeur général et secrétaire-trésorier	:	le 17 février 2016
Avis public du résultat du registre	:	le 18 février 2016
Envoi au M.A.M.O.T	:	le 18 février 2016
Approbation du M.A.M.O.T.	:	le 24 mars 2016
Avis public d'entrée en vigueur	:	le 30 mars 2016

ANNEXE A

TRAVAUX DE RÉFECTION SUR UNE PARTIE DU CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 143-2016

ESTIMÉ DES COÛTS RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR

Resurfaçage sur (3000m x 6,5m de large) 19 500 m ca

Scarification de la chaussée existante	90 000.00 \$
- Matériau de pierre concassée, cal.: 20mm net	95 000.00 \$
- Nouveau pavage	290 000.00 \$
- Pierre concassée cal. MG20 pour accotement	15 000.00 \$

Honoraires professionnels pour contrôle de la qualité en chantier	8 500.00 \$
--	--------------------

Sous total	498 500.00 \$
-------------------	----------------------

Imprévus

Imprévus (5 %)	24 925.00 \$
----------------	--------------

Sous total	523 425.00 \$
-------------------	----------------------

Taxes

TPS (5%)	26 171.25 \$
----------	--------------

TVQ (9,975%)	52 211.64 \$
--------------	--------------

Sous total	78 382.90 \$
-------------------	---------------------

Total	601 807.90 \$
--------------	----------------------

Financement

Récupération de la TPS (100%)	(26 171.25) \$
-------------------------------	----------------

Récupération de la TVQ (50%)	(26 105.82) \$
------------------------------	----------------

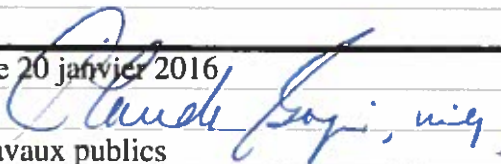
Grand total	549 530.83 \$
--------------------	----------------------

Donc, emprunt de	550 000.00 \$
-------------------------	----------------------

Préparé à Saint-Polycarpe le 20 janvier 2016

par Claude Gagné ing.,

Directeur du Service des travaux publics



ANNEXE B
CONDUITE DE SURVERSE ET ÉGOUT PLUVIAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ANNEXE « B »

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 143-2016

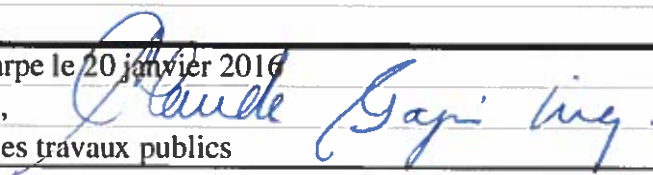
ESTIMÉ DES COÛTS NOUVELLE CONDUITE DE SURVERSE ET ÉGOUT PLUVIAL SUR LA RUE LEGAULT

Conduite de surverse (longueur = 100m)		42 000.00 \$
Modification , égout pluvial rue Legault		95 000.00 \$
- Nouvelles bornes fontaines (Qté = 2)		17 000.00 \$
Sous total		154 000.00 \$
Imprévus		
	Imprévus (5 %)	7 700.00 \$
Sous total		161 700.00 \$
Taxes		
	TPS (5%)	8 085.00 \$
	TVQ (9,975%)	16 129.58 \$
Sous total		24 214.59 \$
Total		185 914.59 \$
Financement		
	Récupération de la TPS (100%)	(8 085.00) \$
	Récupération de la TVQ (50%)	(8 064.79) \$
Grand total		169 764.80 \$
Donc, emprunt de		170 000.00 \$

Préparé à Saint-Polycarpe le 20 janvier 2016

par Claude Gagné ing.,

Directeur du Service des travaux publics



ANNEXE C

RÉFECTION DE TROTTOIR SUR LE CHEMIN DE L'ÉGLISE

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 143-2016

ESTIMÉ DES COÛTS RÉFECTION DU TROTTOIR CÔTÉ "EST" DU CHEMIN DE L'ÉGLISE

Réfection sur 325m de long

Enlèvement du trottoir existant	15 000.00 \$
Nouveau trottoir de 1,5m de large	55 500.00 \$
- Ragréage du pavage	15 000.00 \$
- Ragréage des entrées charretières et du gazon	15 000.00 \$

Honoraires professionnels pour contrôle de la qualité en chantier

8 000.00 \$

Sous total

108 500.00 \$

Imprévus

Imprévus (5 %)

5 425.00 \$

Sous total

113 925.00 \$

Taxes

TPS (5%)

5 696.25 \$

TVQ (9,975%)

11 364.02 \$

Sous total

17 060.28 \$

Total

130 985.28 \$

Financement

Récupération de la TPS (100%)

(5 696.25) \$

Récupération de la TVQ (50%)

(5 682.01) \$

Grand total

119 607.02 \$

Donc, emprunt de

120 000.00 \$

Préparé à Saint-Polycarpe le 20 janvier 2016

par Claude Gagné ing.,

Directeur du Service des travaux publics

ANNEXE D
MISE À NIVEAU DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE		ANNEXE « D »
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 143-2016		
ESTIMÉ DES COÛTS MISE À NIVEAU DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE		
Réparation et/ou remplacement de la signalisation routière		
Réparation de panneaux et/ supports (60,00\$/un. X 60un.)		3 600.00 \$
Outrer ou remplacer des panneaux (120,00\$/un. X 97un.)		11 400.00 \$
	Sous total	15 000.00 \$
Imprévus		
Imprévus (0 %)		- \$
	Sous total	15 000.00 \$
Taxes		
TPS (5%)		750.00 \$
TVQ (9,975%)		1 496.25 \$
	Sous total	2 246.26 \$
	Total	17 246.26 \$
Financement		
Récupération de la TPS (100%)		(750.00) \$
Récupération de la TVQ (50%)		(748.13) \$
	Grand total	15 748.14 \$
Donc, emprunt de		16 000.00 \$
Préparé à Saint-Polycarpe le 20 janvier 2016 par Claude Gagné ing., <i>Claude Gagné ing.</i> Directeur du Service des travaux publics		

ANNEXE E

MISE À NIVEAU DE GARDE-FOUS

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 143-2016

ESTIMÉ DES COÛTS MISE À NIVEAU DES GARDES-FOUS

Unité de glissière usagée (200m x 60,00\$/m)		12 000.00 \$
Unité de poteaux et de blocs de bois (200un. X 30,00\$/un.)		6 000.00 \$
	Sous total	18 000.00 \$
Imprévus		
Imprévus (5 %)		900.00 \$
	Sous total	18 900.00 \$
Taxes		
TPS (5%)		945.00 \$
TVQ (9,975%)		1 885.28 \$
	Sous total	2 830.29 \$
	Total	21 730.29 \$
Financement		
Récupération de la TPS (100%)		(945.00) \$
Récupération de la TVQ (50%)		(942.64) \$
	Grand total	19 842.65 \$
Donc, emprunt de		20 000.00 \$

Préparé à Saint-Polycarpe le 20 janvier 2016

par Claude Gagné ing.,

Directeur du Service des travaux publics

Claude Gagné ing.



ANNEXE F

CONVERSION DE TÊTES DE LUMINAIRES CONVENTIONNELS EN DEL



RÈGLEMENT D'EMPRUNT 143-2016

ESTIMÉ DES COÛTS POUR CONVERSION À L'ÉCLAIRAGE DE RUE " DEL"

Achat de 35 têtes de luminaire DEL (300,00\$/un. X 35)	10 500.00 \$
- Pose des têtes par un électricien	2 000.00 \$
- Camion de service avec nacelle	800.00 \$

Sous total 13 300.00 \$

Imprévus

Imprévus (5 %)	665.00 \$
----------------	-----------

Sous total 13 965.00 \$

Taxes

TPS (5%)	698.25 \$
----------	-----------

TVQ (9,975%)	1 393.01 \$
--------------	-------------

Sous total 2 091.27 \$

Total 16 056.27 \$

Financement

Récupération de la TPS (100%)	(698.25) \$
-------------------------------	-------------

Récupération de la TVQ (50%)	(696.50) \$
------------------------------	-------------

Grand total 14 661.51 \$

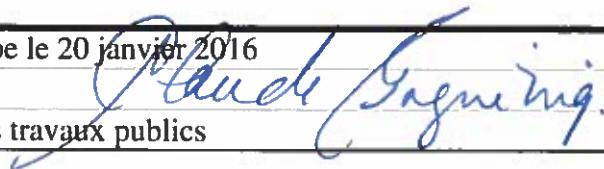
Donc, emprunt de

15 000.00 \$

Préparé à Saint-Polycarpe le 20 janvier 2016

par Claude Gagné ing.,

Directeur du Service des travaux publics



ANNEXE G
AMÉNAGEMENT D'UN DÉPÔT À NEIGE

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 143-2016

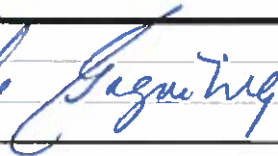
ESTIMÉ DES COÛTS D'UN AMÉNAGEMENT D'UN DÉPÔT À NEIGE RÉGLÉMENTAIRE

	Honoraire professionnel pour préparation du rapport technique		7 750.00 \$
	- Honoraire professionnel pour expertise d'un laboratoire de sol		7 750.00 \$
		Sous total	15 500.00 \$
Imprévus			
	Imprévus (10 %)		1 550.00 \$
		Sous total	17 050.00 \$
Taxes			
	TPS (5%)		852.50 \$
	TVQ (9,975%)		1 700.74 \$
		Sous total	2 553.25 \$
		Total	19 603.25 \$
Financement			
	Récupération de la TPS (100%)		(852.50) \$
	Récupération de la TVQ (50%)		(850.37) \$
		Grand total	17 900.38 \$
Donc, emprunt de			18 000.00 \$

Préparé à Saint-Polycarpe le 21 janvier 2016

par Claude Gagné ing.,

Directeur du Service des travaux publics



ANNEXE H
IDENTIFICATION DES ADRESSES CIVIQUES

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 143-2016
ESTIMÉ DES BORNES DE NUMÉRO CIVIQUE**

ANNEXE « H »

300 Bornes de numéro civique (incluant les poteaux)	16 755.00 \$
Frais de livraison	200.00 \$

Sous total 16 955.00 \$

Taxes

TPS (5%)	847.75 \$
TVQ (9,975%)	1 691.26 \$

Sous total 2 539.02 \$

Total 19 494.02 \$

Financement

Récupération de la TPS (100%)	(847.75) \$
Récupération de la TVQ (50%)	(845.63) \$

Grand total 17 800.64 \$

Donc, emprunt de 18 000.00 \$

Préparé à Saint-Polycarpe le 29 janvier 2016
par Michel Bélanger
Directeur du Service sécurité incendie

ANNEXE I

AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA NOUVELLE-LONGUEUIL

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 143-2016

ESTIMÉ DES COÛTS D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA NOUVELLE-LONGUEUIL

Sentier piétonnier sur (130m x 3,0m de large) 390 m²

Démantèlement de 7,0m de clôture commerciale existante	500.00 \$
Out de 4 poteaux de rive de type FROST	1 000.00 \$
- Ajout de 4 bollards enlevables	1 000.00 \$
- Démantèlement de 25,2 de clôtures existantes	500.00 \$
- Nouvelles clôtures de type FROST de type 2m de hauteur (Lg= 25,2m)	2 500.00 \$
- Prolongement de 25m de conduite d'égout luvial en PEHD	5 000.00 \$
- Excavation et disposition de 120m ³ de matériel d'excavation	5 000.00 \$
- Membrane géotextile de type 7612 de TEXEL	4 500.00 \$
- Pierre concassée MG-20 compactée	5 500.00 \$
- Poussière de pierre, cal.: 0-0	1 500.00 \$
-Un module de jeux	19 000.00 \$
-Aménagement surface module (sable)	5 000.00 \$
-Une balançoire parent-enfant	3 000.00 \$
-Une balançoire deux places	2 000.00 \$
-Deux bancs de parc	2 000.00 \$
-Deux poubelles	2 000.00 \$
-Table à pique-nique	2 000.00 \$
-Aménagement paysager	5 000.00 \$

Sous total	67 000.00 \$
-------------------	---------------------

Imprévus

Imprévus (5 %)	3 350.00 \$
----------------	-------------

Sous total	70 350.00 \$
-------------------	---------------------

Taxes

TPS (5%)	3 517.50 \$
----------	-------------

TVQ (9,975%)	7 017.41 \$
--------------	-------------

Sous total	10 534.92 \$
-------------------	---------------------

Total	80 884.92 \$
--------------	---------------------

Financement

Récupération de la TPS (100%)	(3 517.50) \$
-------------------------------	---------------

Récupération de la TVQ (50%)	(3 508.71) \$
------------------------------	---------------

Grand total	73 858.72 \$
--------------------	---------------------

Donc, emprunt de

74 000.00 \$

Préparé à Saint-Polycarpe le 21 janvier 2016

par Claude Gagné ing.,

Directeur des Travaux Publics



ANNEXE J

AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS À LA RIVIÈRE DELISLE

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 143-2016

ESTIMÉ DES COÛTS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS À LA RIVIÈRE DELISLE

Projet d'aménagement d'un point d'accès à l'eau
au cœur du noyau villageois de Saint-Polycarpe

Coût relié à l'achat de végétaux	3 500.00 \$
Coût relié à l'aménagement d'une rampe d'accès	5 000.00 \$
Coût relié aux autres frais de matériaux et/ou de main-d'œuvre	3 000.00 \$

Sous total	11 500.00 \$
-------------------	---------------------

Imprévus

Imprévus (0 %)	- \$
----------------	------

Sous total	11 500.00 \$
-------------------	---------------------

Taxes

TPS (5%)	575.00 \$
----------	-----------

TVQ (9,975%)	1 147.13 \$
--------------	-------------

Sous total	1 722.14 \$
-------------------	--------------------

Total	13 222.14 \$
--------------	---------------------

Financement

Récupération de la TPS (100%)	(575.00) \$
-------------------------------	-------------

Récupération de la TVQ (50%)	(573.56) \$
------------------------------	-------------

Grand total	12 073.57 \$
--------------------	---------------------

Donc, emprunt de

12 000.00 \$

Préparé à Saint-Polycarpe le 19 novembre 2015

par: Pascal Tremblay *PAT.*  ERIC LAHARPE

Directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

ANNEXE K

CONSTRUCTION D'UN BASSIN D'EAU

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 143-2016

ESTIMÉ DES COÛTS D'INSTALLATION DE DEUX BASSINS D'EAU

Bassin d'eau sur le chemin Sainte-Catherine

Réservoir de 10 000 gallons	5 000.00 \$
Transport	500.00 \$
Excavation et matériaux	26 500.00 \$
Travaux de soudure et matériaux	2 900.00 \$
Raccords pompier	1 000.00 \$
Plomberie	500.00 \$
Bollard en béton	1 000.00 \$
Fournitures municipales	700.00 \$
Service de grue	1 500.00 \$

Bassin d'eau sur le chemin de l'Église

Réservoir de 10 000 gallons	5 000.00 \$
Transport	500.00 \$
Excavation et matériaux	26 500.00 \$
Travaux de soudure et matériaux	2 900.00 \$
Raccords pompier	1 000.00 \$
Plomberie	500.00 \$
Bollard en béton	1 000.00 \$
Fournitures municipales	700.00 \$
Service de grue	1 500.00 \$

Sous total	79 200.00 \$
-------------------	---------------------

Imprévus

Imprévus (5 %)	3 960.00 \$
----------------	-------------

Sous total	83 160.00 \$
-------------------	---------------------

Taxes

TPS (5%)	4 158.00 \$
TVQ (9,975%)	8 295.21 \$

Sous total	12 453.22 \$
-------------------	---------------------

Total	95 613.22 \$
--------------	---------------------

ancement

Récupération de la TPS (100%)	(4 158.00) \$
Récupération de la TVQ (50%)	(4 147.61) \$

Grand total	87 307.62 \$
--------------------	---------------------

Donc, emprunt de

88 000.00 \$

Préparé à Saint-Polycarpe le 21 janvier 2016

par Michel Bélanger

Directeur du Service sécurité incendie